



# Accompagnement à la pension

Proximus  
pour vous... | **2023**

Work-Life

proximus

proximus

# Contenu

## 1. Les avantages Work-Life

- Plan hospitalisation
- Les plans prothèses
- Les avantages pour les enfants
- In Memoriam
- Temps libre et Bien-être
- Affinity

## 2. Les activités de PersonalGuide@work

## 3. Information par les organisations syndicales

## 4. Les autres avantages HR

- Les derniers revenus/bonus/etc...
- L'assurance pension complémentaire
- L'assurance assistance à l'étranger
- Prime de départ et Aide socio-culturelle
- La mobilité – réquisitoires de train
- Les avantages télécoms



# Les avantages Work-life

## Plan Hospitalisation – pour qui ?

### Statutaire

Dès votre départ, vous recevez un courrier avec la brochure et le formulaire pour vous affilier ainsi que votre conjoint(e)/partenaire, à **renvoyer à Vanbreda dans les 60 jours** qui suivent votre départ.  
Les enfants bénéficiaires restent affiliés automatiquement et gratuitement.

### Contractuel

Dès votre départ, vous recevez un courrier avec la brochure et le formulaire pour vous affilier ainsi que votre conjoint(e)/partenaire, à **renvoyer à Vanbreda dans les 60 jours** qui suivent votre départ.  
Les enfants bénéficiaires restent affiliés automatiquement et gratuitement.



# Les avantages Work-life

## Plan Hospitalisation – les plans

	Plan Sécurité	Plan Prévoyance+
Les plans	Les garanties sont les mêmes dans les 2 plans.	
	Sans remboursement des suppléments d'honoraires et de frais de séjour pour une chambre particulière. <b>Franchise :</b> 75 € /année calendrier en chambre double.	Assurance complémentaire qui couvre les suppléments d'honoraires et de frais de séjour pour une chambre particulière. <b>Franchise :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 75 € /année calendrier en chambre double.</li><li>• 250€ /année calendrier en chambre particulière.</li></ul>
Mesures de correction sociale	<b>Conditions de revenus</b> (exercice d'imposition 2022-revenus 2021) : <b>1.</b> Si le revenu globalement imposable du ménage n'excède pas le <b>plafond de € 32.845,03</b> (montant 2023) → Proximus prend intégralement en charge <b>la prime et la franchise</b> fixées dans le plan "Sécurité". <b>2.</b> Si le revenu globalement imposable du ménage n'excède pas le <b>plafond de € 44.802,92</b> (montant 2023) → Proximus prend intégralement en charge <b>la franchise</b> fixée dans le plan "Sécurité".  Si vous optez pour le <b>plan « Prévoyance+ »</b> , les mesures concernant la franchise ne sont pas d'application, autrement dit, la franchise sera d'application aussi bien en chambre seule qu'en chambre commune.	

# Les avantages Work-life

Plan hospitalisation – tarifs collaborateurs statutaires et contractuels mis à la pension

Prime mensuelle personnelle 2021-2022-2023 avec taxes			Plan Sécurité	Plan complémentaire Prévoyance+				
Contribution personnelle mensuelle (paiement par domiciliation)	Catégorie d'affilié	Catégorie d'âge	Prime Sécurité	Prime Sécurité		Supplément Prévoyance+		Total Prévoyance+
	Collaborateur non actif	00 – 24	€ 0,00	€ 0,00	+	€ 0,92	=	€ 0,92
		25 – 64	€ 1,45	€ 1,45	+	€ 5,39	=	€ 6,84
		65 – 74	€ 2,27	€ 2,27	+	€ 12,97	=	€ 15,25
		75 - **	€ 4,14	€ 4,14	+	€ 16,17	=	€ 20,31
	Enfant		€ 0,00	€ 0,00	+	€ 0,00	=	€ 0,00
	Bénéficiaire d'une des mesures de correction sociale (accès gratuit au plan Sécurité)	00 – 24	€ 0,00	€ 0,00	+	€ 0,92	=	€ 0,92
		25 – 64	€ 0,00	€ 0,00	+	€ 5,39	=	€ 5,39
		65 – 74	€ 0,00	€ 0,00	+	€ 12,97	=	€ 12,97
		75 - **	€ 0,00	€ 0,00	+	€ 16,17	=	€ 16,17
Conjoint/ partenaire cohabitant et conjoint survivant	00 – 24	€ 2,25	€ 2,25	+	€ 1,00	=	€ 3,25	
	25 – 64	€ 15,73	€ 15,73	+	€ 5,84	=	€ 21,57	
	65 – 74	€ 24,70	€ 24,70	+	€ 14,07	=	€ 38,77	
	75 - **	€ 44,91	€ 44,91	+	€ 17,53	=	€ 62,44	

# Les avantages Work-life

## Plan Hospitalisation – en pratique

### Comment vous affilier (ainsi que votre partenaire) ?

Renvoyer le formulaire d'affiliation de préférence par mail à [proximus@vanbreda.be](mailto:proximus@vanbreda.be)

### Que faire en cas d'hospitalisation ?

**Hospitalisation non planifiée** : informez Vanbreda dès votre admission à l'hôpital.

**Hospitalisation planifiée** : informez Vanbreda au moins 15 jours avant l'hospitalisation.

**Si l'hôpital adhère au système "Medi-Link"** : Vanbreda paye pour vous la facture à l'hôpital, puis vous refacture les frais non couverts.

**Si l'hôpital n'adhère pas au système "Medi-Link"** : faites remplir le formulaire de déclaration d'hospitalisation par votre médecin et renvoyez-le chez Vanbreda. Appelez Vanbreda pour obtenir ce formulaire. Dès réception de la facture, payez l'hôpital et renvoyez la facture à Vanbreda pour être indemnisé.

# Les avantages Work-life

## Plan Hospitalisation – Comment contacter Vanbreda ?

[proximus@vanbreda.be](mailto:proximus@vanbreda.be)

Tél : 0800 90 565

Déclaration online via [www.vanbreda.be](http://www.vanbreda.be)

### Via Doccle

Vanbreda a conclu un partenariat avec Doccle, la plateforme en ligne très sécurisée. Grâce à Doccle, vous pouvez recevoir et gérer en ligne tous vos documents concernant votre dossier médical, au lieu de les recevoir par courrier postal. Suivez la procédure dans la brochure hospitalisation pour demander l'accès.

### De préférence via l'app Vanbreda

Chargez l'app Vanbreda sur votre smartphone via l'App Store Apple ou via Google Play.

Créez votre profil sur l'app et celui des membres de votre famille affiliés. Vous avez ainsi toujours sous la main votre carte Medi-Link électronique et le code barre Assurpharma.

Lorsque vous avez des frais de médicaments avant ou après une hospitalisation, il suffit de montrer le code barre Assurpharma à votre pharmacien et les frais sont envoyés automatiquement à Vanbreda pour un remboursement plus rapide.

Attention, la carte Medi-Link plastique n'est plus envoyée. Pour votre facilité, chargez l'app Vanbreda.

proximus

# Les avantages Work-life

## Les plans Prothèses

Statutaire	Oui
Contractuel	Oui



Intervention sous certaines conditions pour :

### Plan vision - Plan dentaire

- les verres correcteurs,
- les lentilles de contact à caractère optique,
- les prothèses dentaires,

### Plan appareils auditifs et autres prothèses médicales

- les appareils auditifs,
- les prothèses oculaires (œil de verre),
- les prothèses capillaires (suite chimiothérapie),
- les prothèses mammaires.

# Les avantages Work-life

## Les plans Prothèses : plan vision et plan dentaire

Si les revenus globalement imposables du ménage (exercice d'imposition 2022 – revenus 2021) ne dépassent pas :

Montants 2023	€ 44.802,92		€ 51.411,17		€ 58.790,75	
	Plan vision*	Plan dentaire**	Plan vision*	Plan dentaire**	Plan vision*	Plan dentaire**
Collaborateur	€ 96,00	€ 420,00	€ 72,00	€ 315,00	€ 48,00	€ 210,00
Conjoint/partenaire et enfant bénéficiaires	€ 48,00	€ 210,00	€ 36,00	€ 157,50	€ 24,00	€ 105,00

\*Plafonds d'intervention par lentille ou verre correcteur par année civile (maximum 2 verres ou 2 lentilles), sans dépasser le coût à charge après déduction des interventions éventuelles de la mutuelle.

\*\*Remboursement de 50 % du solde restant à charge avec un montant maximum (voir plafonds ci-dessus) par collaborateur et par année civile, après déduction des interventions éventuelles de la mutuelle.

Le précompte (22,2%) est prélevé directement sur le montant de l'intervention et sera repris comme avantages toute nature sur la fiche 281.11

### Exemple – Plan vision

Revenus sous le 3ème plafond de 58.790,75 €  
Coût des verres = 2 x 150 € = 300 €  
Remboursement de la mutuelle 2 x 100 € = 200 €  
A votre charge avant intervention = 100 €  
Intervention maximale de 2 x 48 € = **96 € \***  
\* - précompte 22,2 % avantages toute nature

### Exemple – Plan dentaire

Revenus sous le 1er plafond de 44.802,92 €  
Dentier complet pour conjoint = 800 €  
Remboursement de la mutuelle = 300 €  
A votre charge avant intervention = 500 €  
50 % du solde à charge = 250 €  
Intervention maximale de **210 € \***  
\* - précompte 22,2% avantages toute nature

proximus

# Les avantages Work-life

## Les plans Prothèses : plan appareil auditif et autres prothèses médicales

Si les revenus globalement imposables du ménage (exercice d'imposition 2022 – revenus 2021) ne dépassent pas :			
Montants 2023	€ 44.802,92	€ 51.411,17	€ 58.790,75
Collaborateur, Conjoint/partenaire et enfant bénéficiaires	€ 816,00	€ 612,00	€ 408,00

Il s'agit d'une intervention sociale non taxable.

Formulaire pour tous les plans Prothèses disponible sur le HR Portal pour les non actifs  
N° spécifique chez Vanbreda : 0800 30 302

# Les avantages Work-life

## Les avantages pour les enfants

Statutaire	Oui
Contractuel	Oui



**Babyrelax** : allocation de naissance/adoption complémentaire de 724 €

**Allocation de transition** : allocation de 693 € pour les enfants qui auront 12 ans dans l'année.

**Vacances enfantines** pour les enfants de 3 à 18 ans.

**Enfants moins valides** : intervention annuelle, accueil de jour et séjours pour les enfants moins valides.

**Bourses d'études** pour les enfants entre 16 et 25 ans sous certaines conditions.

proximus

# Les avantages Work-life

## In Memoriam

Statutaire mis à disposition, mis à disposition pour raisons médicales

Pas d'allocation In Memoriam avant la mise à la pension du collaborateur.

Indemnité des frais de funérailles attribuée par le service du personnel au conjoint/partenaire survivant : montant brut du dernier traitement à 100%, sans dépasser **4.423,95 €** (montant 2023).

Lorsqu'il n'y a pas de conjoint/partenaire survivant ou, à défaut, d'héritiers en ligne directe, l'indemnité est limitée aux frais funéraires réels, sans jamais dépasser le plafond ci-dessus.

Statutaire à la pension

Indemnité de funérailles versée au partenaire survivant par :

- le Service Fédéral des Pensions (SFP)
- Proximus/Work-Life

Le plafond de l'intervention du SFP est fixé en 2023 à **3.317,96 €**. Si le plafond n'est pas atteint, Work-Life verse au conjoint/partenaire survivant la différence entre le montant payé par le SFP et le plafond en vigueur.

Lors du **décès du conjoint/partenaire**, Work-Life verse une allocation de décès de **1.327,19 €** (montant 2023) à condition que les revenus du conjoint/partenaire ne dépassent pas le plafond de **9.713,04 €** (montant annuel 2023 revenu d'intégration).

Contractuel à la pension

Indemnité de funérailles d'un montant de **3.317,96 €** versée au conjoint/partenaire survivant par Proximus/Work-Life si les interventions prévues par la législation n'atteignent pas le plafond fixé à **3.317,96 €** (montant 2023).

# Les avantages Work-life

## In Memoriam – en pratique

### Que doivent faire vos proches lors de votre décès ?

- Informer le bureau du personnel : 0800 91 003 option 1 (situation personnelle)
- Contacter le Service Fédéral des pensions pour signaler le décès : 1765 n° gratuit

Pour les statutaires non actifs pensionnés, demandez le document pour recevoir l'allocation funéraire du Service des Pensions (= montant brut de la dernière mensualité de la pension) ou introduisez votre demande sur

<https://www.sfpd.fgov.be/fr/deces/indemnite-de-funerailles>

Lorsqu'il y a un conjoint/partenaire survivant, Work-Life lui envoie automatiquement le formulaire In Memoriam et les explications pour l'introduction de la demande.

### Que faire lors du décès de mon conjoint/partenaire ?

- Informer le bureau du personnel : 0800 91 003 option 1 (situation personnelle)

Pour les statutaires non-actifs pensionnés, Work-Life envoie automatiquement le formulaire In Memoriam et les explications pour l'introduction de la demande.

Une allocation In Memoriam de **1.327,19 €** (montant 2023) est versée si les revenus de votre conjoint/partenaire ne dépassaient pas **9.713,04 €** (sur base du dernier avertissement-extrait de rôle).

# Les avantages Work-life

## Temps libre

Statutaire	Oui
Contractuel	Oui



Fête des enfants : pour les enfants de 3 à 11 ans

Bougeons ensemble pour toute la famille

Amicales

# Les avantages Work-life

## Affinity



En collaboration avec notre partenaire **Benefits at Work**, faites des économies importantes grâce à des centaines de réductions sur la mode, l'électronique, les sorties et bien plus encore. Mieux qu'un long discours, retrouvez toutes les ristournes sur la **plateforme** :

1. Allez sur <https://hr-affinity.benefitsatwork.be>
2. Cliquez sur « **s'enregistrer** »
3. Créez un compte avec  **votre adresse e-mail privée** et votre **n° PER** (6 chiffres sans ID)
4. Choisissez votre **mot de passe**
5. Cochez la case pour recevoir la **newsletter mensuelle** et rester informé des nouveautés
6. Cliquez sur « **s'enregistrer** »
7. Le système vous envoie par mail un **code d'activation** dans votre mailbox. Copiez-le dans la case « **Activer le compte** »

**Téléchargez l'app « Benefits at Work »** dans l'App Store ou Google Play  
Scannez ensuite le QR Code ou, dans « votre site internet d'avantages », indiquez le nom de la plateforme « HR Affinity »  
Identifiez-vous avec les mêmes login et mot de passe du site internet.



**Vous n'êtes pas encore inscrit ?** Alors créez d'abord un compte.

Très conviviale et intuitive, l'app vous permet d'avoir vos réductions toujours à portée de mains. A tout moment, vous pouvez consulter les offres ou encore commander, payer et recevoir tout de suite un bon d'achat. Vous ne raterez plus aucun avantage !

# Les avantages Work-life

## Restaurants d'entreprise

Statutaire	Oui
Contractuel	Oui



### Accès aux restaurants Proximus

Vous et les membres de votre famille bénéficiaires peuvent accéder, sous conditions, à certains restaurants d'entreprise de Proximus au tarif pour les visiteurs externes.

### Restaurants accessibles :

Bruxelles : Netcenter

Flandres : Brugge, Gent, Hasselt, Antwerpen (resto publique)

Wallonie : Libramont, Liège, Mons, Namur

### Pour qui ?

- Le collaborateur non actif sur présentation de son badge Affinity.
- Le conjoint/partenaire cohabitant bénéficiaire du collaborateur non actif, si ses revenus ne dépassent pas le plafond maximal de 9.713,04 € (montant 2023).
- Le (les) enfant(s) bénéficiaire(s) du collaborateur non actif.

Introduisez votre demande par mail à [work-Life@proximus.com](mailto:work-Life@proximus.com), pour obtenir un badge d'accès.

# Les activités de PersonalGuide@Work

Proximus porte une attention particulière au bien-être de ses collaborateurs. PersonalGuide@Work y contribue en vous apportant son expérience dans la recherche de solutions dans votre sphère privée.

Le Consultant Social de PersonalGuide@Work est un Assistant Social qualifié. Vous pouvez le contacter en toute confiance.

## Les activités

Le Consultant Social vous guidera, vous conseillera ou vous orientera vers des services ou organisations externes adéquates pour traiter des difficultés que vous rencontrez. Il recherche avec vous des réponses à des questions concernant :

- problèmes budgétaires
- difficultés familiales
- maladies
- décès

Vous pouvez joindre les consultants sociaux en envoyant une demande [via le HR Portal https://hrm.proximus.be](https://hrm.proximus.be)



# Informations par les Organisations Syndicales

# Les autres avantages HR

## Les derniers revenus lors de la mise à la pension



### Statutaire

- Le dernier salaire d'activité, les primes et allocation sont payés au dernier jour d'activité.
- Le solde du bonus est payé sur base d'un score d'évaluation "bon" ou "contribution de valeur" au moment du départ.
- L'avantage non récurrent est payé au pro-rata des prestations au moment du paiement pour tout Proximus.

### Contractuel

- Le dernier salaire d'activité, les primes et allocation sont payés au dernier jour d'activité.
- Le solde du bonus est payé sur base d'un score d'évaluation "bon" ou "contribution de valeur" au moment du départ.
- L'avantage non récurrent est payé au pro-rata des prestations au moment du paiement pour tout Proximus.

# Les autres avantages HR

## L'assurance pension complémentaire



### Statutaire

Dès que vous êtes officiellement à la pension (anticipée ou non) CONAC, notre gestionnaire, vous enverra les documents nécessaires avec les montants de votre pension complémentaire ainsi qu'un formulaire pour en faire la demande.

**Attention :** vous devez faire la demande de votre pension complémentaire dès que vous partez à la pension (**anticipée ou non**).

### Contractuel

Dès que vous êtes officiellement à la pension (anticipée ou non) CONAC, notre gestionnaire, vous enverra les documents nécessaires avec les montants de votre pension complémentaire ainsi qu'un formulaire pour en faire la demande.

**Attention :** vous devez faire la demande de votre pension complémentaire dès que vous partez à la pension (**anticipée ou non**).

# Les autres avantages HR

## Assurance – Allianz Global Assistance



### Statutaire et Contractuel lors de la mise à la pension

Lorsque vous devenez non actif, vous n'êtes plus affilié à l'assurance assistance à l'étranger souscrite par Proximus pour les collaborateurs actifs.

**Allianz Global Assistance** vous propose de continuer, à titre privé, l'assurance "Assistance aux personnes et Home Assistance".

Les collaborateurs non actifs peuvent bénéficier de **35% de réduction** sur différentes formules couvrant l'assistance des personnes à l'étranger, l'annulation voyage et l'assistance du(des) véhicule(s) avec remplacement.

Vous trouverez toute l'info sur le site Affinity (le site est seulement accessible via Google Chrome ou Microsoft Edge) :

<https://hr-affinity.benefitsatwork.be>

Tapez « Allianz » dans le moteur de recherche

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter Allianz Global Assistance au 02 290 64 68 ou via [tcc@allianz-global-assistance.be](mailto:tcc@allianz-global-assistance.be).



# Les autres avantages HR

## La prime de départ (gratification de fin de carrière)



### Statutaire

Votre retraite est le début d'une nouvelle période de votre vie. Proximus vous propose un forfait de départ pour vous aider financièrement dans cette transition. Le montant brut de ce forfait

dépend de vos années de service dans l'entreprise. Pour le forfait de départ, vous n'avez rien à faire vous-même. Il sera à votre disposition lorsque vous prendrez votre retraite.

**Le montant brut est de 35€/an avec un plafond de 875€.**

Le plafond de 875 € n'est pas d'application pour ceux qui, au 31/12/2015, ont déjà reçu le don aux jubilaires pour 35 ans d'ancienneté.

### Contractuel

Votre retraite est le début d'une nouvelle période de votre vie. Proximus vous propose un forfait de départ pour vous aider financièrement dans cette transition. Le montant brut de ce forfait

dépend de vos années de service dans l'entreprise. Pour le forfait de départ, vous n'avez rien à faire vous-même. Il sera à votre disposition lorsque vous prendrez votre retraite.

**Le montant brut est de 35€/an avec un plafond de 875€.**

Le plafond de 875 € n'est pas d'application pour ceux qui, au 31/12/2015, ont déjà reçu le don aux jubilaires pour 35 ans d'ancienneté.

# Les autres avantages HR

## L'aide sociale et culturelle



### Statutaire

L'aide sociale et culturelle est payée à tous les membres du personnel statutaires de niveau 2, 3 et 4 pensionnés avant le 1er janvier de l'année courante et qui ont effectivement droit à une pension de retraite à la date d'octroi de l'aide sociale et culturelle.

Le montant net de cette aide **s'élève à € 318,96 (montant 2023) pour autant que vous ayez été pensionné tout au long de l'année précédente.**

Si ce n'est pas le cas, l'aide sera calculée sur base du nombre de mois pendant lesquels vous avez été pensionné durant l'année précédente.

L'aide sociale et culturelle est versée automatiquement fin avril chaque année.

Il n'y a pas de démarche à entreprendre par vos soins.

### Contractuel

Pas d'application.

# Les autres avantages HR

## La mobilité



### Statutaire

#### Réquisitoires SNCB

Tous les collaborateurs statutaires non actifs ont droit à des réquisitoires pour des billets de train de 2<sup>e</sup> classe gratuits, ces réquisitoires peuvent être utilisés par les membres bénéficiaires de sa famille. Les réquisitoires peuvent être répartis à votre gré entre les divers bénéficiaires titulaires d'une carte de légitimation.

Dès 65 ans vous pouvez opter pour des billets senior.

Les membres du personnel de 65 ans et plus, peuvent opter pour des tickets senior de 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 50% du nombre de tickets standard de 2<sup>e</sup> classe.

### Contractuel

Pas d'application.

# Les autres avantages HR

## Les avantages télécom



### Statutaires et Contractuels

L'appareil peut être conservé moyennant conditions.

Vous gardez le pack (ou les anciennes réductions sur les produits fixes) et le mobile Ambassador **pendant 3 mois après votre départ.**

A partir du 4<sup>ème</sup> mois, vous bénéficiez de :

**30%** de réduction sur un **pack Flex**, hors mobiles.

**30%** de réduction sur **All Sports** dans le pack Flex S ou standard et **30%** de réduction sur **All Stars & Sports** dans le pack Flex Premium.

**10%** de réduction sur les **mobiles Flex**, cumulable avec la réduction « multi-mobile » proposée dans les packs Flex.

La réduction est également valable sur la fibre.

Proximus va octroyer aux membres du personnel non-actifs **30%** de réduction sur plus de bouquets (même offre que pour les membres du personnel actifs : Pickx Mix, Pickx Sports & Pickx+). Le changement sera implémenté dans le courant du premier semestre de 2023.

Consultez aussi sur WAP+ :

<https://wap.proximus.com/wap/ambassador-plan-official/what-happens-if-i-leave-proximus>

proximus

# Les autres avantages HR

## Les avantages télécom – l'appareil

**Tout appareil** commandé à partir de 2021 devient la propriété du collaborateur après 2 ans. Si vous n'êtes pas encore propriétaire au moment de votre départ, 2 solutions :

- restituer l'appareil au moment du départ
- garder l'appareil moyennant facturation du montant résiduel. Le service du personnel vous communiquera ce montant au moment de l'exit process et est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Montant contribution Pxs}}{24} \times \text{nombre de mois complets restant avant l'échéance des 2 ans}$$

### Abonnement

Vous gardez votre plan tarifaire Mobile Ambassador pendant **3 mois après votre départ**.

**A partir du 4<sup>ème</sup> mois**, le mobile Ambassador sera automatiquement converti en **mobile Flex**. A vous d'adapter le plan tarifaire selon votre utilisation sur le site MyProximus ou via l'application.

### Votre avantage

**10%** de réduction sur les mobiles Flex, cumulable avec la réduction « multi-mobile » proposée dans les packs Flex.

### Pour qui ?

Pour vous et les mobiles des membres de votre famille inclus dans votre pack

# Les autres avantages HR

## Les avantages télécom – Vous avez un pack Ambassador

Pour les collaborateurs avec Pack Ambassador complet (Internet, ligne fixe, TV) → vous ne devez rien faire.

A partir du 4<sup>ème</sup> mois, le pack Ambassador est **automatiquement transformé en Pack Flex et le mobile Ambassador en Flex S**.

Vous bénéficiez automatiquement de :

- **30%** de réduction sur un **pack Flex**, hors mobiles.
- **30%** de réduction sur **All Sports** dans le pack Flex S ou standard et 30% de réduction sur **All Stars & Sports** dans le pack Flex Premium.
- **10%** de réduction sur les **mobiles Flex**, cumulable avec la réduction « multi-mobile » proposée dans les packs Flex.
- Le premier décodeur est compris dans le pack Flex, les décodeurs suivants n'ont pas de réduction supplémentaire hormis la réduction du pack. (voir prix sur [site Proximus](#)).

**Si vous n'avez pas la télévision dans votre pack Ambassador**, votre pack est automatiquement transformé en un « Shadow Pack » équivalent (Internet + Tél) et le mobile Ambassador en Mobilus S. Vous bénéficiez automatiquement de 20% sur ces produits.

Si vous souhaitez bénéficier d'un pack Flex avec 30% de réduction sur la partie fixe et 10% sur les mobiles repris dans votre pack, rendez-vous sur le **site [www.proximus.be/affinity](http://www.proximus.be/affinity)** (voir procédure et conditions ci-dessous).

Si vous souhaitez adapter le contenu du pack Flex selon votre utilisation, vous pouvez le faire par la suite via l'application MyProximus ou le site Web de Proximus.

# Les autres avantages HR

## Les avantages télécom – Vous n’avez pas un pack Ambassador

Votre **Mobile Ambassador** sera automatiquement converti en **Mobilus S** après 3 mois.

Vos produits fixes **ne seront pas convertis en pack** et vos réductions s’arrêteront après 3 mois.

Vous devez faire le nécessaire **vous-même** et demander l’activation d’un pack Flex (avec 30% de réduction et 10% sur les mobiles repris dans votre pack) sur le site [www.proximus.be/affinity](http://www.proximus.be/affinity)

### Comment obtenir les réductions ?

Si possible, commandez un pack Ambassador avant votre départ. En choisissant cette option, vous recevez automatiquement un pack Flex avec les réductions Affinity après 3 mois.

Si vous ne pouvez pas bénéficier d’un pack Ambassador, vos produits seront mis hors pack (standalone) après 3 mois et vous ne bénéficierez pas automatiquement des réductions Affinity. Choisissez votre pack Flex et recevez 30% de réduction :

1. Allez sur le site [www.proximus.be/affinity](http://www.proximus.be/affinity)
2. Code avantage = **13880001**
3. Choisissez votre pack Flex ou Flex Fibre (inclus le mobile Flex) ou un abonnement Mobilus.
4. Cliquez sur « Contactez-moi » et complétez le formulaire électronique

Utilisez ensuite l’application MyProximus ou le site Web de Proximus pour modifier ou ajouter des produits et services à votre pack.

Un problème avec l’activation de la réduction ? [affinity.pack.fr@proximus.com](mailto:affinity.pack.fr@proximus.com)

# Les contacts utiles

## HR Portal

<https://hrm.proximus.be>

Si l'information recherchée ne s'y trouve pas, utilisez la fonction :

Poser ma question à HR

## E-mail

Service du personnel =  
[ProximusHR\\_inactivesFR@proximus.com](mailto:ProximusHR_inactivesFR@proximus.com)

Work-Life = [work-life@proximus.com](mailto:work-life@proximus.com)

PersonalGuide@Work (SUN) = uniquement via  
<https://hrm.proximus.be>

## N° de téléphone

0800 91 003 (accessible du mardi au jeudi de 09h à 12h)

Option 1 = Situation personnelle  
Option 2 = Work-Life

## Vanbreda

### → Hospitalisation

[proximus@vanbreda.be](mailto:proximus@vanbreda.be)

0800 90 565

### → Prothèses

0800 30 302

## Service clientèle Proximus

0800 33 800

## Réductions Work-Life/Affinity

<https://hr-affinity.benefitsatwork.be>

[support@benefitsatwork.be](mailto:support@benefitsatwork.be)

011 870 950

## CONAC

[info@conac.be](mailto:info@conac.be)

02 227 04 90



## Log in

Username

Forgot your username?

Password

Forgot your password?

Log in

or

Log in with itsme

Log in with eID

New on Doccle?

[Create an account](#)

Ne changez pas votre login et mot de passe lié à votre compte Doccle Proximus.

Pour recevoir un mail sur votre adresse e-mail privée lorsqu'un document est ajouté sur votre compte :

- Cliquez sur votre nom en haut à droite
- Cliquez sur "Paramètres" > "Paramètres de compte"

Cliquez ici

**paramètres du compte**

Pour nous assurer que vous serez prévenu lorsque vous avez un nouveau document dans Doccle, nous vous prions de confirmer votre adresse e-mail. [Envoyez un nouvel e-mail de confirmation.](#)

prénom	<input type="text" value="Peter"/>	e-mail	<input type="text" value="peter.puellinckx@proximus.com"/>
nom	<input type="text" value="Puellinckx"/>	tél.	<input type="text"/>
date de naissance	<input type="text"/>	gsm	<input type="text"/>
adresse	<input type="text"/>	langue	<input type="text" value="Français"/>
code postal	<input type="text"/>	nom de la société	<input type="text"/>
commune	<input type="text"/>	numéro d'entreprise	<input type="text"/>

[enregistrer](#)

> **mot de passe**

> **carte d'identité électronique (eID et itsme)**

Indiquez votre e-mail privé